

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME SABINE BERNASCONI**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
24 Juillet 2020**

**OBJET : Partenariat culturel - Aide au développement culturel des communes  
Rapport n°2 - 2ème répartition 2020. Convention de partenariat avec la ville  
de Marseille en faveur de l'Opéra.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer à la Ville de Marseille au titre de l'aide au développement culturel des communes pour l'exercice 2020, une participation financière en fonctionnement de 300 000 € en faveur de l'Opéra et du théâtre de l'Odéon, concernant les concerts destinés aux collégiens, aux nouveaux publics et publics empêchés ainsi que l'organisation d'événements en partenariat avec le Département lors des tournées « théâtre » et « Chants de Noël » 2020.
  - d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de partenariat spécifique correspondante, dont le projet est joint en annexe au rapport.
- La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

À l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice des assemblées**